

COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE

**CINQUIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DES MINISTRES DE L'ÉNERGIE ET DES
TRANSPORTS DU PACIFIQUE**
(Port-Vila, Vanuatu, 8-12 mai 2023)

**TD 06 : PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DE GENRE DANS LE SECTEUR MARITIME DES
ÉCONOMIES DU PACIFIQUE BLEU POUR DES MOYENS D'EXISTENCE DURABLES**

(Document présenté par l'Association des Océaniennes du secteur maritime)

Objet

1. Le présent document plaide en faveur de la promotion de l'égalité de genre dans le secteur maritime et expose les avantages qui en découlent pour les économies et les moyens d'existence du Pacifique bleu. Il a plus particulièrement pour objet d'informer les ministres des Transports de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la *Stratégie régionale en faveur des Océaniennes du secteur maritime 2020–2024* (la Stratégie) ; de solliciter leur appui en vue de l'élaboration d'une nouvelle Stratégie régionale en faveur des Océaniennes du secteur maritime 2025–2030, qui serait présentée pour adoption à la sixième Conférence régionale des ministres de l'Énergie et des Transports du Pacifique ; et de promouvoir l'égalité de genre dans le secteur du transport maritime en Océanie.

Contexte

2. *En 2017, les ministres des Transports du Pacifique se sont félicités des projets menés en vue de promouvoir l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes dans le secteur maritime. Plus récemment, les études de la Communauté du Pacifique (CPS) ont montré que, sur les 16 000 personnes travaillant dans le secteur maritime en Océanie, une sur six est une femme, et que nombre des femmes du secteur maritime occupent des postes administratifs. À l'échelle régionale, les femmes ne représentent que 2 % des gens de mer.*
3. *Les mesures visant à élargir et à faciliter concrètement l'accès des femmes aux emplois du secteur maritime ont des retombées positives sur le développement économique global de la région. Dans le Pacifique (à l'exception du secteur agricole), les hommes sont environ deux fois plus nombreux que les femmes à occuper des emplois rémunérés¹. Or, il a été démontré que, si l'écart entre les hommes et les femmes en matière d'emploi était comblé, l'accès accru des femmes au marché du travail en général entraînerait une augmentation d'environ 22 % du PIB moyen des pays insulaires océaniques. Sur le plan économique, les mesures de soutien à l'emploi des femmes sont un moteur de développement économique durable.*
4. *À l'échelle régionale, les dirigeants océaniques appuient l'action menée en faveur de l'égalité de genre au travers de cadres d'action régionaux comme la Déclaration pour l'égalité hommes-femmes dans le Pacifique, la Plate-forme d'action révisée pour le Pacifique en faveur de l'avancement des femmes et de l'égalité des sexes, et les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Samoa, la Voie à suivre), qui visent à renforcer les politiques et les activités opérationnelles axées sur la réalisation de l'objectif de développement durable (ODD) 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles).*

¹ DFAT <https://www.dfat.gov.au/geo/pacific/development-assistance/empowering-women-and-girls>

5. *En septembre 2019, les ministres des Transports, réunis à Apia (Samoa) à l'occasion de la quatrième Conférence régionale des ministres de l'Énergie et des Transports du Pacifique, ont approuvé la Stratégie régionale en faveur des Océaniennes du secteur maritime 2020–2024, apportant ainsi une contribution majeure au renforcement du rôle des femmes dans le secteur maritime. Malgré les difficultés considérables induites par la pandémie de COVID-19 et l'absence de financements dédiés aux activités relevant de la Stratégie, la mise en œuvre de ce document d'orientation est en bonne voie, avec un taux d'exécution s'établissant à 29 % en mars 2023, ce qui témoigne de la nouvelle dynamique enclenchée à l'initiative des femmes du secteur maritime.*
6. *Le 18 mai a été déclaré Journée internationale des femmes du secteur maritime.* En réponse à la proposition du Pacifique (plébiscitée par la communauté internationale) appelant à une reconnaissance officielle de l'importance de la contribution des femmes au secteur maritime, l'Organisation maritime internationale (OMI) a adopté une résolution proclamant le 18 mai Journée internationale des femmes du secteur maritime. Cette dernière a été célébrée pour la première fois en 2022. La Journée internationale des femmes du secteur maritime est une initiative océanienne qui découle directement de la Stratégie et a été appuyée par la CPS, l'Association des Océaniennes du secteur maritime (PacWIMA) et les dix associations nationales des femmes du secteur maritime².
7. À l'échelle mondiale, l'ODD 5 revêt une dimension transversale dans la mesure où il renvoie à des enjeux également abordés au titre des 16 autres objectifs de développement durable. À l'instar d'autres secteurs du développement, le transport maritime contribue largement à la réalisation de l'ODD 5, en favorisant la participation et le leadership des femmes pour garantir l'égalité des chances.

Situation actuelle

8. *Le taux d'exécution de la Stratégie régionale en faveur des Océaniennes du secteur maritime (2020–2024) est à ce jour de 29 %.* LA PacWIMA et les dix associations nationales des femmes du secteur maritime³ œuvrent de manière concrète et constructive à l'égalité de genre et à l'accès des femmes à l'emploi dans le secteur maritime en Océanie. Cette action collective a été menée avec le soutien de l'OMI, de la CPS et de la PacWIMA et pilotée par les associations nationales, qui jouent un rôle primordial, en complément des efforts engagés à l'échelle nationale, dans l'amélioration de la représentation des femmes aux fins de l'égalité de genre dans les pays de la région.
9. D'avril 2018 à février 2023, le Secrétariat de la PacWIMA a été hébergé dans les locaux de la Direction nationale de la sécurité maritime (NMSA) de Papouasie–Nouvelle-Guinée, qui lui a fourni des espaces de bureau et apporté un appui administratif direct, en finançant notamment la création d'un poste permanent de Chargé·e des femmes du secteur maritime ayant pour tâche d'établir des réseaux des femmes du secteur maritime, en Papouasie–Nouvelle-Guinée et en Océanie. Ce dispositif a été mis en place dans le cadre d'un projet pilote visant à pérenniser le réseau régional des femmes du secteur maritime, et axé notamment sur l'élaboration d'une structure de gouvernance adaptée aux besoins de la PacWIMA. Ce volet du projet est en cours, avec le soutien de la CPS.
10. Les membres de la PacWIMA se sont réunis à l'occasion de la troisième Conférence régionale consacrée aux Océaniennes du secteur maritime, organisée à Cairns (Australie) du 27 février au 3 mars 2023 en marge du neuvième atelier régional sur les opérations de recherche et de sauvetage en Océanie (PacSAR). À l'issue de la conférence, les participants ont :

² Îles Cook, Fiji, Kiribati, Nauru, Papouasie–Nouvelle-Guinée, Samoa, Îles Salomon, Tonga, Tuvalu et Vanuatu. L'association des femmes du secteur maritime de Papouasie–Nouvelle-Guinée a vu le jour en 2007, date des premières initiatives en faveur de la représentation des femmes du secteur maritime. Les autres associations nationales ont été créées après la mise en place de la structure régionale, en 2016.

³ Voir ci-dessus.

- a. *pris note des progrès réalisés* depuis la deuxième Conférence régionale consacrée aux Océaniens du secteur maritime, accueillie par la Papouasie-Nouvelle-Guinée en 2018 ;
- b. *pris acte des difficultés qu'ont rencontrées les femmes dans l'exécution de la Stratégie pendant la pandémie de COVID-19*, et convenu d'en poursuivre la mise en œuvre, en demandant à la CPS d'aider à la mobilisation des ressources nécessaires ;
- c. *convenu de solliciter l'accord des ministres des Transports en vue de l'élaboration d'une nouvelle Stratégie régionale en faveur des Océaniennes du secteur maritime 2025–2030*, qui serait présentée pour adoption à la sixième Conférence régionale des ministres de l'Énergie et des Transports ;
- d. *prie la CPS de mobiliser des ressources, de fournir une assistance technique à la PacWIMA et d'en assurer la coordination*, afin de revoir la structure de gouvernance de l'Association et de s'assurer qu'elle est adaptée à ses objectifs et de nature à garantir la pérennité de l'Association, dans le respect des priorités nationales des membres, tout en lui permettant de disposer de ressources suffisantes pour atteindre les résultats escomptés à l'échelle nationale et régionale ; et
- e. *encouragé l'adoption d'une approche sectorielle transversale* en vue de la définition des solutions à apporter aux problèmes propres aux femmes du secteur maritime, de la prise en compte systématique des questions de genre dans le secteur maritime et dans d'autres, et de l'établissement de budgets sensibles au genre au sein des autorités maritimes et des administrations nationales, conformément aux recommandations énoncées par les ministres des Transports et à l'issue d'autres réunions ministérielles et dialogues des dirigeants océaniens.

Enjeux et perspectives

11. Consciente que la Stratégie arrivera à son terme en 2024, la PacWIMA :
 - a. propose qu'une nouvelle Stratégie régionale en faveur des Océaniennes du secteur maritime couvrant la période 2025–2030 soit élaborée en consultation avec les parties prenantes concernées, et présentée pour adoption à la sixième Conférence régionale des ministres de l'Énergie et des Transports prévue en 2025 ; et
 - b. prie la CPS, au vu de ses capacités techniques et de la portée régionale son action, et au nom de la PacWIMA et des associations nationales des femmes du secteur maritime, de mobiliser des ressources et d'engager le processus consultatif requis en vue de la révision de la structure de gouvernance de la PacWIMA, ainsi que de l'élaboration et de la mise en œuvre de la Stratégie régionale en faveur des Océaniennes du secteur maritime 2025–2030.

Recommandations

12. Les ministres des Transports sont invités à :
 - a. **saluer** les progrès réalisés depuis 2019 par la PacWIMA, les associations nationales des femmes du secteur maritime, les pays insulaires océaniens, la CPS, l'OMI et les partenaires du développement en matière de promotion du rôle des femmes au sein de la communauté maritime ;
 - b. **approuver** la proposition visant à élaborer une nouvelle Stratégie régionale en faveur des Océaniennes du secteur maritime 2025–2030 ; et
 - c. **appuyer** les appels en faveur de l'adoption d'une approche sectorielle transversale en vue de la définition des solutions à apporter aux problèmes propres aux femmes du secteur maritime, de la prise en compte systématique des questions de genre dans le secteur maritime et dans d'autres, et de l'établissement de budgets sensibles au genre au sein des autorités maritimes et des administrations nationales, conformément aux recommandations

énoncées par les ministres des Transports et à l'issue d'autres réunions ministérielles et dialogues des dirigeants océaniens.

Date: 17 avril 2023